L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE & CO.
No 8 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera consentie de comme les intérêts de la partie abonnée à moitié, pendant la première année, une réduction sera faite pendant le cours de l'année.

Les ANNONCES pour être insérées dans le journal doivent être remises avant 3 heures de l'après-midi, pour celles qui doivent paraître le lendemain matin, et avant 10 heures du matin pour celles qui doivent paraître le même jour.

Les ANNONCES ordinaires sont payables à raison de 75 cents la première insertion, et 50 cents pour chaque insertion subséquente.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que pendant un temps limité, doivent être payées d'avance.

Les ANNONCES qui doivent paraître pour un mois ou plus, seront payables par mois.

Les ANNONCES qui doivent paraître pour plusieurs années, seront payables par trimestre.

Les ANNONCES qui doivent paraître pour un mois et doivent être changées, seront payables par mois